



Pension alimentaire excessive

Par **Micbo**, le **27/01/2010** à **23:43**

Bonjour,

La décision du TGI a fait passer la pension alimentaire que je dois verser pour mes 2 enfants à la charge de leur mère, de 520 à 700 €. Ce montant est excessif par rapport à mes revenus (+ de 25% de mes revenus nets) et ceux de la partie adverse falsifiés. La mère de mes enfants déclare 406 € de revenus fonciers pour 3 appartements loués. Le tribunal a porté le montant de la pension suite à une demande de révision à 800 €. C'est trop facile !

Comment faire réajuster ce montant et établir la réalité des revenus de la mère de mes enfants, sachant que j'ai déjà fait appel et ai été débouté.

Merci, pour tout conseil. Salutations.

Par **Nortach**, le **05/02/2010** à **15:34**

Bonjour,

Nous avons le même soucis. Je payais 300€ pour 2 enfants (150€ par enfant), suite demande de révision de pension à 1000€ (pour 2) de la mère de mes enfants, la 1ere instance lui a accordé ce montant. J'ai fait appel, le montant est passé à 700€ (pour 2). Ce que je trouve encore injustement élevé (27% de mon revenu net).

Savez-vous qu'un barème pour l'établissement des pensions est à l'étude ? Regardez ces 2 liens importants :

-> <http://pension-alimentaire.blogspot.com/>

-> <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10030&ssrubrique=11230&article=17432>

A vous lire.

Cordialement.

Par **Seb128**, le **05/06/2018** à **15:05**

Bonjour je dois payer une pension de 423 euro pour deux enfant sachant que je suis intérimaire